

LE CONSEIL COMMUNAL DE



INFORME

Vucherens, le 06/10/2019

Le Conseil communal s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2019.

Lors de cette séance de l'année, le Conseil communal a :

- 1) *Adopté le **préavis 05/2019** : arrêté d'imposition pour les années 2020-2021 ;
- 2) *Adopté le **préavis 06/2019** : création d'une association intercommunale pour un service technique de la Broye Vaudoise AISTBV (Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise) ;



Le Bureau du Conseil vous informe que le bureau de vote sera dorénavant à l'administration communale, soit au Chemin du Collège 8 et sera ouvert comme d'habitude le dimanche du scrutin de 10h00 à 11h00. Au plaisir de vous y rencontrer nombreux lors des prochaines votations, soit le 20 octobre 2019.

Pour le Conseil communal

Luc-Olivier Bünzli
Président



Véronique Schrago
Secrétaire

**Selon l'article 107 de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques), cette décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être déposée dans les 10 jours qui suivent l'affichage de la décision*